

Compte rendu sommaire – Comité Syndical du 11 janvier 2023

L'An deux mil vingt-trois, le onze janvier, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. L.PRIZÉ Mme M. DENIS M. H.DEPOUEZ M. M.KERVOAS	M. H.LHERMITTE M. P. SICOT Mme K. BOISNARD M. R.F.HOUSSIN	Mme L.HUGUENIN M. J.C.ROUAULT M. P.ROUAULT M. D.SHLAGDENHAUFFEN	Mme C. GASTÉ M. R.SURCOUF M. P.THEBAULT
POUVOIRS : de M. N.BRIAND à M. R.SURCOUF de M. G.CRESPIN à Mme M. DENIS de Mme M. ASPLIN à M. M.KERVOAS		de Mme C.MASSART à Mme K.BOISNARD de Mme M JEZEQUEL à M. P.THEBAULT	
EXCUSES : TITULAIRES : M. G.CRESPIN Mme N. LEFEBVRE-BERTIN M. K.BETTAL Mme G. HUTEAU	M. T.RENOUX Mme B.MILLET Mme M. LECROSNIER	Mme N.BRIAND Mme C. MASSART Mme M.ASPLIN	M. P.M.NANA Mme I.SIMONESSA Mme M.JEZEQUEL

Secrétaire de séance : Madame Karine BOISNARD

COMPETENCE « LECTURE PUBLIQUE »

DECISION MODIFICATIVE N°02-2022

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, approuvent la décision modificative n°02-2022, de la compétence « Lecture Publique », qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 49 710 €

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 14)

COMPETENCE « ADMINISTRATION GENERALE »

DECISION MODIFICATIVE N°01-2022

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, approuvent la décision modificative n°01-2022, de la compétence « Administration Générale », qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 300 782 €

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20)

NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE PERMANENTE

Depuis cette création de commission d'appel d'offre permanent les communes de La Chapelle des Fougeretz, Parthenay de Bretagne, Montgermont et Vezin-Le Coquet par notification ont désignés des nouveaux délégués syndicaux.

A l'issue du vote au scrutin de liste à bulletin secret, à la proportionnelle et au plus fort reste, Les membres du Comité Syndical à l'unanimité des voix, la liste suivante a été élue :

Membres titulaires	Membres suppléants (non affectés à un titulaire)
Madame Muriel DENIS	Monsieur Jean-François GIFFARD
Monsieur Jean-Claude ROUAULT	Monsieur Robert SURCOUF
Monsieur Hervé DEPOUEZ	Madame Karine BOISNARD
Monsieur Khalil BETTAL	Monsieur Michel KERVOAS
Monsieur Philippe THEBAULT	Madame Maryvonne KERVRANN

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 20)

COMPETENCE « ENSEIGNEMENT CULTUREL »

DECISION MODIFICATIVE N°01-2022

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, approuvent la décision modificative n°01-2022, de la compétence « Enseignement Culturel » qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 718 312 €

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 13)

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX ENTRE LA COMMUNE DE PACE ET LE SYRENOR : ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE

La commune de Pacé, propose une convention de mise à disposition de locaux utilisés par l'école de musique et de danse « Accordances-Syrenor », les membres du Comité Syndical à l'unanimité émettent un avis favorable à la convention.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 13)

COMPETENCE « Action Sociale »

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX ENTRE LA COMMUNE DE PACE ET LE SYRENOR : ESPACE MULTI ACCUEIL CALIN- COPAIN

La commune de Pacé, propose une convention de mise à disposition de locaux utilisés par le multi-accueil Câlin- Copain, les membres du Comité Syndical à l'unanimité émettent un avis favorable à la convention.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 13)

Affiché le : .2023

Retiré le :

Montgermont, le 12.01.2023

Le Président

Laurent PRIZÉ